

# LA LETTRE DE LA GOUVERNANCE PUBLIQUE

N°11 – Newsletter consacrée à l'actualité de la gouvernance publique en France – avril 2019

---

## Le modèle démocratique contesté : les voies de sa transformation

**La gouvernance publique du pays doit connaître une profonde transformation. Les mesures à envisager sont celles du bon sens quitte à bousculer les habitudes et modes de fonctionnement classiques.**



### La crise actuelle

Les études du Cevipof concernant la défiance des citoyens envers les élus et les institutions en France livrent des jugements sans appel. Un gouffre s'est progressivement installé entre les citoyens et ceux qu'ils désignent pour gérer en leur nom les affaires publiques à tous les échelons de la République.

La défiance repose sur des griefs de natures différentes. Tour à tour sont dénoncés l'incompétence des élus, leur désintérêt pour les missions de service à leurs administrés, leur irrespect des engagements pris, leur gestion impécunieuse de l'argent public,... Mais le plus important est sans doute le constat d'un très net affaiblissement de l'action publique, la baisse des prestations ou leur absence, pour des charges contributives (impôts, taxes, cotisations) qui sont devenues très lourdes. Deux perceptions extrêmement sévères qui minent le contrat entre les citoyens et une puissance publique par ailleurs en proie à des évolutions majeures : contraintes économiques et environnementales, évolutions sociales, sociétales, technologiques,...

Le fameux « Pacte républicain » subit des tensions considérables – approchant les seuils de résistance - dans un contexte où les citoyens et les décideurs publics sont dans des attitudes d'hostilité réciproques, les premiers réfutant la légitimité des décideurs et les seconds estimant que les premiers ne comprennent pas la complexité d'un monde qui change profondément. Des propositions fusent depuis longtemps dans la société pour trouver des solutions à la crise qui affecte l'action publique. Le récent « grand débat national » a permis de rendre visible une partie de ces propositions. Elles concernent beaucoup la question du partage des richesses et des efforts au sein de la société entre les différentes catégories de la population. Mais elles concernent également le modèle de la gouvernance publique. Et sur ce point, il apparaît clairement que des réformes majeures doivent être envisagées.

## Des voies pour desserrer l'étou

**Le premier axe de réforme** devrait être la prise en compte effective de l'avis des citoyens dans l'élaboration de la décision publique. Celle-ci relève certes de la compétence des élus, légalement désignés par le suffrage universel. De par cette désignation, les élus disposent non seulement de la légalité mais également de la légitimité pour décider de l'action publique à mener. Pour autant, les évolutions de la société moderne contrarient la notion de délégation du pouvoir qui, aujourd'hui, ne peut plus être considérée comme absolue. Les citoyens du XXI<sup>ème</sup> siècle sont bien mieux éduqués, formés, expérimentés, informés des affaires publiques qui les concernent. Ils veulent pouvoir s'informer de la gestion publique, des projets de toutes natures et envergures, donner leur avis et peser dans des choix qui les concernent. La remise en cause de la légitimité des élus du fait de compétences jugées insuffisantes, d'un attachement jugé contestable à l'intérêt général,.. a même conduit à l'idée que les citoyens devaient pouvoir co-décider avec les élus. Cette revendication heurte violemment la règle de la démocratie représentative. Des mécanismes intermédiaires ont donc été imaginés, parfois sommaires, parfois extrêmement élaborés, pour organiser la consultation des citoyens. Dans tous les cas, ces mécanismes sont d'effets imparfaits et souvent décevants voire perçus comme déceptifs. Leur efficacité dépend surtout de la bonne volonté des élus de « jouer le jeu » ou pas. C'est sur le constat de ces limites qu'est apparue la revendication de référendum d'initiative citoyenne (RIC) avec des définitions allant de la décision locale sur tel ou tel projet à l'idée de rendre possible la révocation des élus en cours de mandat. A l'évidence, un chantier devrait être ouvert pour imaginer un mécanisme général ouvrant la décision publique à l'implication citoyenne tout en confortant la démocratie représentative. A cette étape, il faut bien reconnaître qu'on n'a guère dépassé le niveau de revendications trop sommaires.

**Le deuxième axe de réforme** concerne le rétablissement de la confiance des citoyens et autres acteurs de la société civile dans les administrateurs de l'action publique que sont les élus et leurs administrations. Cet axe est intimement lié au précédent : la participation citoyenne sera d'autant plus riche qu'elle sera apaisée et elle ne le sera que si les citoyens retrouvent estime dans leurs élus. Pour atteindre un tel objectif, il faut revoir de fond en comble le statut de l' élu.

On ne peut pas exiger d'un élu disponibilité, réactivité, écoute, bonne gestion, capacité de vision,... et ne lui concéder que des protections *a minima*, ce qui est la réalité pour l'immense majorité des élus. La question est donc posée à la société dans son ensemble : **de quel corps d'administrateurs publics la société française souhaite-t-elle se doter à l'avenir ?**

A l'évidence, elle a besoin d'un corps hautement qualifié pour exercer des compétences essentielles pour la bonne gouvernance du pays et de ses différents territoires. Cela suppose de réfléchir à un statut de l' élu qui assure une juste reconnaissance du travail à fournir, une protection correcte contre les risques de la vie, une stratégie d'acquisition des savoirs et des compétences indispensables à l'exercice des mandats, une possibilité de se réinsérer dans le monde du travail après l'exercice d'un mandat. Ce faisant, il s'agit à la fois de donner des garanties, conformes aux statuts consentis par notre société à tout à chacun, tout en mettant fin aux procès en privilèges ou en prises d'intérêt souvent faits si injustement aux élus. Le rétablissement de la confiance passe par une telle réforme dont les effets ne seront sans doute pas immédiats mais qui seront à coup sûr d'une efficacité déterminante pour le retour à une démocratie sereine pour notre pays.

**Si vous souhaitez participer aux travaux de notre think tank IFGP, rejoignez-nous : [www.ifgp.fr/adhérer](http://www.ifgp.fr/adhérer) .**